

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 9 janvier 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Micheline Robert
District # 2 Monsieur Denis Fortier
District # 3 Madame Rita Fortier
District # 4 Madame Chantal Bouchard
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2018-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2018-01-002 Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2017

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 12 décembre 2017 soit adopté et signé tel que présenté.

2018-01-003 Aide financière - Emplois d'été Canada 2018

ATTENDU l'offre de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter une demande est le 1^{er} février 2018.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande soit présentée pour les trois postes d'animatrice du service d'animation estival.

2018-01-004 Place aux jeunes du Granit – contribution financière

ATTENDU l'offre de partenaire financier de Place aux jeunes du Granit;

ATTENDU les séjours exploratoires proposés par cet organisme afin de favoriser la migration, l'établissement et la rétention de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC du Granit.

(suite de la résolution #2018-01-004)

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un don de 75 \$ soit autorisé.

2018-01-005 Milieux humides – financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.

(suite de la résolution #2018-01-005)

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-01-006 Déclaration commune – forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 8 décembre 2017 au 5 janvier 2018, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1^{er} au 30 décembre 2017 est également déposé.

2018-01-007 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2018-01-007)

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 9 janvier 2018 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201800003 à #201800049 sont émis.

Période d'information

Le maire répond aux questions du public.

2018-01-008 Avis de motion - Règlement déterminant le taux de taxation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018

Le conseiller Monsieur Denis Fortier donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement déterminant le taux de taxation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 en vue de son adoption.

2018-01-009 Avis de motion - Règlement de tarification relatif à la vidange des fosses septiques en l'an 2018

Le conseiller Monsieur Alfred Jr Beaudin donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement de tarification relatif à la vidange des fosses septiques en l'an 2018 en vue de son adoption.

2018-01-010 Avis de motion - Règlement de tarification relatif au déneigement du secteur Domaine des Appalaches pour l'année 2018

Le conseiller Monsieur Jean-Guy Noël donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement de tarification relatif au déneigement du secteur Domaine des Appalaches pour l'année 2018 en vue de son adoption.

2018-01-011 Avis de motion - Règlement de tarification relatif au déneigement du chemin Marcil pour l'année 2018

Le conseiller Monsieur Denis Fortier donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement de tarification relatif au déneigement du chemin Marcil pour l'année 2018 en vue de son adoption.

2018-01-012 Avis de motion – Règlement de tarification relatif à l'abat-poussière du secteur Domaine des Appalaches pour l'année 2018

La conseillère Madame Chantal Bouchard donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement de tarification relatif à l'abat-poussière du secteur Domaine des Appalaches pour l'année 2018 en vue de son adoption.

(suite de la résolution #2018-01-012)

2018-01-013 Avis de motion – Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La conseillère Madame Rita Fortier donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue de son adoption.

Dépôt du formulaire «Liste des donateurs et rapport de dépenses» - candidats à l'élection municipale générale 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les formulaires «Liste des donateurs et rapport de dépenses» (DGE-1038) complétés par chacun des candidats des élections municipales générales de 2017.

2018-01-014 Modification au calendrier - comité plénier

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Guylaine Blais, ne pourra pas être disponible le 5 mars prochain pour le comité plénier.

Il est proposé par Madame Chantal Bouchard,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le comité plénier soit devancé au 27 février.

2018-01-015 Adoption du règlement no 451-2018 autorisant le passage des motoneiges dans le 8^e Rang Est

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club de Motoneigistes Des Monts Appalaches sollicite l'autorisation de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois pour circuler sur le 8^e Rang Est ;

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation du projet du présent règlement ont dûment été donnés par M. Alfred Jr Beaudin, lors d'une session tenue le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance où celui-ci doit être adopté, tel que requis par l'article 148 du Code municipal ;

(suite de la résolution #2018-01-015)

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le règlement numéro 451-2018 intitulé «Règlement autorisant le passage des motoneiges sur le 8^e Rang Est» soit adopté et que ce règlement décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement autorisant le passage des motoneiges sur le 8^e Rang Est ».

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des motoneiges sera permise sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux motoneiges au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

ARTICLE 5 LIEU DE CIRCULATION

La présente autorisation de passage débute à la limite est du lot 4 767 189 et ce jusqu'à la limite est du lot 4 767 425.

ARTICLE 6 CONDITION D'UTILISATION

Le sentier de motoneige devra être implanté uniquement dans l'accotement du chemin visé par le présent règlement. Le Club de Motoneigistes Des Monts Appalaches doit aménager, signaler et entretenir les sentiers qu'il exploite.

ARTICLE 7 RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée sous la responsabilité du Club de Motoneigistes Des Monts Appalaches.

ARTICLE 8 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur le lieu ciblé au présent règlement, est valide à la condition que la signalisation y est installée et seulement durant la période où un club de motoneige en assure l'entretien du sentier.

ARTICLE 9 REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le règlement 335-2007 «Règlement autorisant le passage des motoneiges dans le 8^e Rang Est».

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2018-01-016 Lettrage du camion Western

ATTENDU QUE le camion Western n'est pas identifié au nom de la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'Enseignes Bouffard soit mandaté pour réaliser le lettrage.

2018-01-017 Avis de motion – Règlement relatif à la fourniture de bacs pour les collectes des matières résiduelles

La conseillère Madame Chantal Bouchard donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement relatif à la fourniture de bacs pour les collectes des matières résiduelles en vue de son adoption.

EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-01-018

2018-01-018 Panneau d'entrée - Centre de loisirs Charles-Valence

ATTENDU QUE le Centre de loisirs Charles-Valence doit posséder un panneau indiquant son nom.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'Enseignes Bouffard soit mandaté pour fabriquer ce panneau.

QUE ce panneau soit posé à l'extérieur, sur le mur entre les deux portes du Centre de loisirs Charles-Valence.

2018-01-019 Mise à jour du site Internet – offre de services

ATTENDU la résolution 2016-09-239 concernant l'offre de service de Mme Chantal Bouchard pour la mise à jour du site Internet de la municipalité;

ATTENDU QUE cette offre n'est plus possible puisque Mme Bouchard est maintenant membre du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU l'appel d'offre de services dans un publipostage ainsi que dans le journal *Plein la Vue* édition de décembre 2017;

ATTENDU la réception de trois offres de services.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'offre de services de Mme Julie Demers au coût annuel de base de 180 \$ (15 \$/mois) soit acceptée.

QUE des frais additionnels seront facturés au coût de 15\$ par heure supplémentaire si la charge de travail dépasse une heure par mois.

2018-01-020 Nomination du bâtiment du 25 Principale Ouest

ATTENDU l'acquisition du bâtiment du 25 Principale Ouest;

ATTENDU QU'il sera souhaitable de trouver un nom à ce bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un appel de suggestions soit lancé dans l'édition de février du journal *Plein la Vue*.

QUE la date limite pour la réception de suggestions soit le 26 février 2018 à 16 h.

2018-01-021 Installation d'une ligne téléphonique au bâtiment du 25 Principale Ouest

ATTENDU le besoin d'un service téléphonique au bâtiment du 25 Principale Ouest.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une ligne téléphonique soit installée par la compagnie Câble-Axion.

2018-01-022 Autorisation de travaux au bâtiment du 25 Principale Ouest

ATTENDU QUE l'aménagement du bâtiment du 25 Principale Ouest n'est pas adapté aux futures utilisations;

ATTENDU QU'il est souhaitable de faire l'installation de deux nouvelles portes ainsi que le remplacement d'une porte extérieure; une description plus détaillée sera préparée.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE des soumissions soient demandées.

2018-01-023 Fréquence de publication du journal *Plein la Vue*

ATTENDU QUE l'impression du journal mensuel *Plein la Vue* se fait au bureau municipal;

ATTENDU la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes et durant les vacances de la construction;

ATTENDU QUE les mois de janvier et d'août causent un certain problème pour l'impression et occasionnent un retard dans la livraison.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

(suite de la résolution #2018-01-023)

QUE les éditions soient maintenant les suivantes :

ÉDITIONS	
Février	Mars
Avril	Mai
Juin	Juillet-Août
Septembre	Octobre
Novembre	Décembre-Janvier

2018-01-024 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – demande de modification

ATTENDU la demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour la réfection et l'acquisition de matériel de la cuisine du centre communautaire;

ATTENDU QUE les membres du comité de cuisine souhaitent l'acquisition d'un congélateur;

ATTENDU QU'il manque d'espace et qu'une partie du comptoir existant doit être enlevée.

Il est proposé par Madame Chantal Bouchard,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande de modifications soit faite au programme PNHA pour nous permettre de faire l'achat d'un congélateur et pour effectuer les modifications nécessaires au comptoir.

2018-01-025 Vestiaire mobile – Centre de loisirs Charles-Valence

ATTENDU QU'un vestiaire est souhaitable pour les usagers de la bibliothèque, de la salle multifonctionnelle et du local de l'AFÉAS du Centre de loisirs Charles-Valence.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un vestiaire mobile soit acheté pour un montant maximal de 800 \$ avant taxes.

2018-01-026 Achat de pneus pour la rétrocaveuse

ATTENDU QUE deux pneus et une jante de roue doivent être remplacés sur la rétrocaveuse.

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les achats soient autorisés pour un montant approximatif de 1 500 \$ avant taxes.

2018-01-027 Présentation des services de la MRC du Granit

ATTENDU l'offre de rencontres de la MRC du Granit pour présenter ses services auprès des élus municipaux et des directions générales;

ATTENDU QU'il y a différentes plages horaires proposées.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les élu(e)s soient autorisé(e)s à assister aux diverses rencontres.

Période de questions (20h40)

2018-01-028 Ajournement de la séance pour quelques minutes

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit ajournée quelques minutes.

2018-01-029 Reprise de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit reprise.

2018-01-030 Salaires des employés 2018

ATTENDU la mise en place d'un document «Conditions particulières d'emploi» pour certains employés municipaux;

ATTENDU l'ajustement des salaires dû à la nouvelle année financière.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le document «Conditions particulières d'emploi» soit modifié pour ajouter les nouvelles conditions négociées, comme les augmentations salariales, respectivement avec chacun des employé(e)s municipaux suivants :

- Brenda Grenier
- Daniel Cloutier
- Johanne Carrier
- Roy Godin
- Yves Gaudet
- Tous les pompiers volontaires

2018-01-031 Rencontre avec les employés au déneigement – saison hivernale 2017-2018

ATTENDU QU'une rencontre est prévue avec les employés responsables du déneigement ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite être représenté par des élus lors de cette rencontre.

Il est proposé par Madame Chantal Bouchard,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseiller M. Denis Fortier et la conseillère Mme Micheline Robert soient mandatés à y assister.

2018-01-032 Ajournement de la séance

Il est proposé par Monsieur Denis Fortier,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit ajournée au 29 janvier à 19h30.

M. Yvan Goyette
Maire

Mme Guylaine Blais
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière